



Nombre de conseillers en exercice : 33
Votants : 33
Abstentions :
Pour : 33
Contre :

Département de Loire-Atlantique

Ville de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 05 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 05 février à 19 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 30 janvier 2024, s'est réuni salle Édith Piaf à Capellia, sous la présidence de Monsieur Fabrice ROUSSEL, Maire.

Étaient présents :

Fabrice ROUSSEL	Nathalie LEBLANC
Noelle CORNO	Sylvie LAJEANNE
Muriel DINTHEER	Isabelle LE HEIN
Philippe LE DUAULT	Martin MOTTET
Camille BRANCHEREAU	Thérèse TRESPEUCH
Laurent BREZAC	Oscar NAVARRO
Laurence RANNOU	Charlotte PERCHER
Viviane CAPITAINÉ	Erwan BOUVAIS
Frédéric CHATELLIER	Christophe BOUVIER-BRAULT
Claude LEFORT	Myriam BASOSILA MBEWA
Denis BRIANT	Christian GUILLEMINEAU
Jean-Pierre GUYONNAUD	Bénédicte de LANTIVY
Anne OLIVIER	Sébastien ROUSSEL
Eric NOZAY	

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés :

Katell ANDROMAQUE, Jean-Noël LEBOSSE, Laurent GODET, Marc FLEURY, Philippe RODRIGUES, Annie LE GAL LA SALLE

Avait donné procuration, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Katell ANDROMAQUE à Philippe LE DUAULT, Jean-Noël LEBOSSE à Viviane CAPITAINÉ, Laurent GODET à Laurent BREZAC, Marc FLEURY à Oscar NAVARRO, Philippe RODRIGUES à Frédéric CHATELLIER, Annie LE GAL LA SALLE à Erwan BOUVAIS

Monsieur Sébastien ROUSSEL a été élu Secrétaire de Séance.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA CHAPELAINE TENNIS DE TABLE POUR L'ACHAT DE TABLES DE JEU

DL_2024_02_06

Monsieur Brézac expose :

Une grande proportion des activités sportives, culturelles ou de solidarité est proposée par des associations à La Chapelle-sur-Erdre.

Afin que celles-ci puissent répondre aux attentes des Chapelains, la Ville s'est engagée à assurer à leurs adhérents les meilleures conditions possibles de pratiques (mise à disposition de salles, subventions de fonctionnement, soutien aux emplois créés ...).

Le monde associatif est ainsi un vecteur privilégié pour véhiculer les valeurs mises au cœur de la politique menée par la Ville.

Dans ce cadre, la Ville met à disposition des associations sportives la salle Pierre David, située sur le complexe sportif de la Coutancière. Le site abrite notamment les activités de l'OMS, de Top Forme, du Raptors de l'Atlantique (baby-foot) et de la Chapelaine Tennis de table.

Cette dernière souhaite remplacer les tables de jeu en mauvais état qui sont utilisées, en plus des licenciés du club, par les enfants des collèges chapelains et les accueils de loisirs. Le prix et la solidité des modèles ont orienté le choix du club vers 12 exemplaires du modèle Cornilleau Compétition 740 ITTF. Le coût total de cette acquisition s'élève à 11 985 €.

Le Conseil Départemental, comme il l'a fait lors de l'achat par l'ANCRE de bateaux destinés à la voile scolaire, peut participer au financement de ces nouveaux équipements si la Ville et le club participent à l'achat à part égale :

PROJET DE FINANCEMENT DES TABLES DE TENNIS DE TABLE	
Participation Ville	3 995 €
Participation CD 44	3 995 €
Participation Chapelaine Tennis de Table	3 995 €
TOTAL	11 985 €

Pour maintenir la cohérence avec le projet politique de soutien à la pratique sportive et saisir l'opportunité de financement du Conseil Départemental, il est proposé d'allouer une subvention d'équipement de 3 995 € à la Chapelaine Tennis de table afin d'acquérir ces tables de jeu.

Vu l'avis de la Commission Animation réunie le 24 janvier 2024,

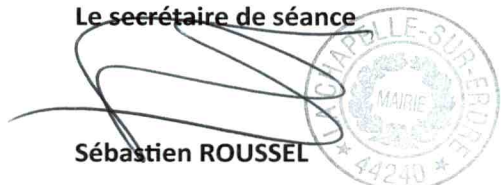
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'ALLOUER** une subvention d'équipement de 3 995 € à la Chapelaine Tennis de table en vue de l'acquisition des tables de jeu ;
- D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder au mandatement de ces subventions sur le compte budgétaire SPOR – 321 – 20421 ;

3. D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,
Le secrétaire de séance



Sébastien ROUSSEL



Pour extrait certifié conforme,
Monsieur le Maire,



Fabrice ROUSSEL

